

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 28 novembre 2017

Commission Administrative Paritaire
NATIONALE / ACADÉMIQUE / LOCALE

Conforter le nouveau statut, faire respecter nos droits !

VOTEZ



SNUipp
FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Pour conforter le nouveau statut, pour faire respecter nos droits, votons !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille de nos syndicats pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluriprofessionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour lutter contre les déterminismes.

La création du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré. Rejetant l'absorption d'une spécialité par une autre, tout comme un maintien défensif de positions clivantes, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU agissent ensemble pour obtenir un meilleur traitement et une égale reconnaissance des psychologues du premier et du second degré ainsi que de nouvelles améliorations.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sont les seuls à présenter dans toutes les académies et outre-mer des listes de candidat-e-s pleinement représentatives de l'ensemble de la profession et de ses spécialités.

Votez sans attendre, dès la réception du matériel de vote, pour élire les candidat-e-s du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, des équipes combatives et constructives qui vous défendront au quotidien.

Frédérique ROLET, secrétaire générale du SNES-FSU

Francette POPINEAU, Régis METZGER, Arnaud MALAISE, cosecétaires généraux du SNUipp-FSU

SOMMAIRE

p. 2

• Listes présentées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU

p. 3

• Ce que nous avons gagné

p. 3

• Ce que nous portons

p. 4

• Comment voter

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



HORS-CLASSE du corps des psychologues de l'Éducation nationale



Frédérique PENAVERE
D.C.I.O.
Bourgoin-Jallieu (38)



Françoise DALIA
Psy-ÉN EDA
EE, Cambo les bains,
circonscription de Bayonne (64)



Marie-Agnès MONNIER
Psy-ÉN EDO
C.I.O.
Rouen (76)



Natacha DELAHAYE
Psy-ÉN EDA
EE, Provençaux,
Reims (51)



Marie-Christine JARRIGE
D.C.I.O.
Gagny (93)



Fabienne ROCHAT
Psy-ÉN EDA
EE, Jean Jaurès,
Martignes (13)

CLASSE NORMALE du corps des psychologues de l'Éducation nationale



Nathalie PANIER
Psy-ÉN EDA
Circonscription Le Raincy
Clichy-sous-bois (93)



Géraldine DURIEZ
Psy-ÉN EDO
C.I.O.
Épinay-sur-Seine (93)



Emmanuelle KOESSLER
Psy-ÉN EDA
RASED de Fameck
Florange (57)



Sylvie BERGER
Psy-ÉN EDO
C.I.O.
Bourges (18)



Thierry CHANSELME
Psy-ÉN EDA,
E. René Cassin,
Riom (63)



Catherine BAS
Psy-ÉN EDO
C.I.O., Amiens Nord,
Amiens (80)



Dorothee LAURENT-BERNARD
Psy-ÉN EDA
E. Pierre Le Lec
Audierne (29)



Solenne OGIER
Psy-ÉN EDO
C.I.O.
Rennes (35)

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ GAGNÉ :

DANS LE PREMIER DEGRÉ

- L'obtention d'un statut de psychologue, clarifiant et confortant le métier dans le premier degré.
- La création d'un concours permettant le recrutement direct sur ces missions spécifiques et l'élargissement du vivier de recrutement, permettant ainsi de garantir l'avenir du métier dans le premier degré.
- La mise en place de formations spécifiques sur tout le territoire.
- Une coordination renforcée avec les psychologues du second degré.

DANS LE SECOND DEGRÉ

- Une circulaire nationale de missions qui les précise et permet aux personnels et à leurs élu-e-s de mieux contrer les interprétations et les dérives locales.
- Un ancrage fort dans l'Éducation nationale permettant de mieux résister aux pressions des Régions et à leur volonté d'annexer ce pan déterminant du système éducatif.
- L'accès à la hors-classe pour toutes et tous, enfin.
- Une carrière des Psy-ÉN EDO identique à celle des autres corps du second degré, notamment avec l'accès à la classe exceptionnelle.

L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !

- Mise en œuvre des mesures PPCR dès le 1^{er} janvier 2018
- Respect, pour les Psy-ÉN EDO, des taux de promotion pour l'accès à la hors-classe
- Revalorisation de l'ICA des DCIO
- Revalorisation de l'indemnité des Psy-ÉN EDO
- Maintien de l'indemnité REP

Nos candidat-e-s sont déterminé-e-s à mener la lutte pour obtenir le respect des engagements de l'État

CE QUE NOUS PORTONS :

POUR TOUS LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un plan de recrutement pluriannuel et des créations de postes nécessaires pour alléger les effectifs que les psychologues ont en charge.
- L'accès effectif de toutes et tous à la hors-classe avant le départ en retraite.
- Une structure hiérarchique et fonctionnelle cohérente avec le statut du nouveau corps, notamment pour l'évaluation professionnelle.
- Un groupe de travail ministériel de suivi de la mise en place de la nouvelle formation (concours, contenus de la formation, affectation pour les stages en pratique accompagnée, évaluation...).
- Un plan de formation continue, avec des volets communs mais aussi spécifiques aux spécialités EDA et EDO.

DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Le développement de dispositifs d'aides internes à l'école afin que le-la psychologue puisse participer à l'élaboration de projets d'aide spécialisée en prévention et en remédiation, évitant ainsi un rôle limité au conseil aux enseignants ou à l'orientation vers des prises en charge médicalisées.
- Le passage d'un mouvement départemental à un mouvement académique préservant les acquis, tant pour les intégré-e-s que pour les détaché-e-s.
- Un fonds national et académique pour compenser les inégalités d'équipement selon les communes.

DANS LE SECOND DEGRÉ

- L'alignement de l'indemnité de fonction des Psy-ÉN EDO sur celle des Psy-ÉN EDA : à corps unique, indemnité unique !
- La revalorisation de l'indemnité fonctionnelle des DCIO, le maintien de la NBI et sa généralisation à tous les DCIO.
- Le maintien et le développement d'un réseau de CIO relevant de l'État.

VOTER POUR LE SNUIPP ET LE SNES, SYNDICATS DE LA FSU, MAJORITAIRES DANS LE PREMIER COMME LE SECOND DEGRÉ, C'EST :

→ ÊTRE REPRÉSENTÉ AU SEIN DES CAP

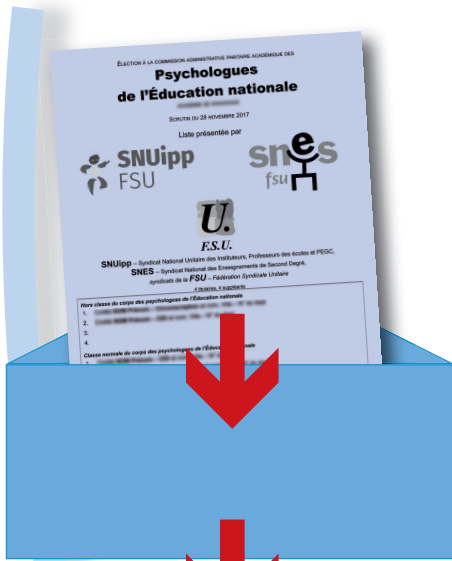
par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération, et soucieux de défendre l'intérêt de chacun dans le respect de nos missions et de notre statut.

→ DONNER PLUS DE FORCE À VOS ÉLU-E-S

car chaque voix compte lorsque nos syndicats, attachés à l'unité et la cohérence du métier, fortement implantés dans les réseaux d'aide et les CIO, et soucieux de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels, interviennent face à l'administration.

COMMENT VOTER ?

VOTE À LA CAP ACADÉMIQUE OU LOCALE MATÉRIEL DE VOTE BLEU



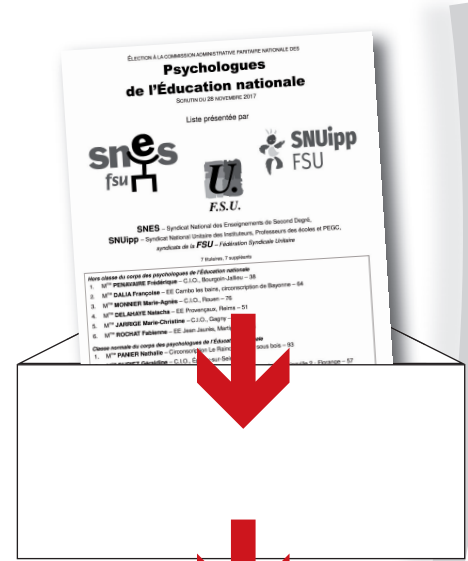
ATTENTION !
Il s'agit d'un vote
EXCLUSIVEMENT
par correspondance

Enveloppe n° 1 anonyme
Aucune mention
Ne pas cacheter

Enveloppe n° 2
Complétez
lisiblement
Signez
Cachetez

Élection à la commission administrative paritaire
académique ou locale des psychologues de l'éducation
Nom : Prénom :
Grade :
Affectation :
Signature :

VOTE À LA CAP NATIONALE MATÉRIEL DE VOTE BLANC



Élection à la commission administrative paritaire
nationale des psychologues de l'éducation
Nom : Prénom :
Grade :
Affectation :
Signature :

M. le président du bureau de vote pour les élections
aux commissions administratives paritaires des
psychologues de l'Éducation nationale
Rectorat / vice-rectorat de
Adresse
Code postal Ville

Enveloppe T n° 3 prête à poster, fournie par l'administration, à cacheter,
à poster afin qu'elle arrive au rectorat ou au vice-rectorat avant le 28 novembre 17h.

Attention aux causes d'annulation de vote !

- Si une profession de foi est utilisée à la place du bulletin de vote.
- Si un bulletin de vote est modifié ou raturé.
- Si les mentions devant figurer sur les enveloppes n° 2 ne sont pas lisibles ou si elles ne sont pas signées.
- Si les enveloppes n° 2 et N° 3 ne sont pas cachetées.
- Si l'enveloppe T n° 3 n'a pas été postée ou arrive après le 28 novembre 17h.
- Si l'enveloppe T n° 3 est ouverte ailleurs qu'au rectorat ou au vice rectorat.

VOTEZ



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**